



CFE-CGC NORAUTO
cfe-cgc-norauto.com



LA CFE-CGC NORAUTO CONCRÉTISE ET SIGNE UN NOUVEL ACCORD RELATIF AU TÉLÉTRAVAIL



Les propositions de la CFE-CGC NORAUTO étant retenues, le nouvel accord relatif à la mise en place du télétravail est signé le 26/09/2011. Cet accord, d'une durée d'un an, comporte des garanties renforcées pour les personnes volontaires concernées, et notamment une durée hebdomadaire maximale convenue, un remboursement mensuel des frais engagés, un suivi particulier lors des entretiens d'activité, et une possibilité de réversibilité.

La version complète de l'accord est disponible sur : www.cfe-cgc-norauto.com
rubrique «Les accords»

CFE-CGC NORAUTO
1ère FORCE SYNDICALE DE L'ENCADREMENT
www.cfe-cgc-norauto.com